

**CONSEIL MUNICIPAL**

*Le 10 Octobre 2024*

L'an deux mil vingt-quatre le 10 Octobre 2024 à 19 h 30, le Conseil Municipal de Thionne, dûment convoqué, s'est réuni, salle de la mairie, sous la présidence de Mme Monique BOUILLOT, Maire.

Convocation du : 26 Septembre 2024

**Membres présents** :

Monique BOUILLOT - Jean Louis GUINATIER – Gaëtan CHATARD – Philippe BECQUE – Katherine SIMON – Delphine NOBECOURT – Christine GITENAIT et Danielle BLANCHET.

**Excusés** : Messieurs B. BOIDIN, E. BURLAUD et S. LAFORET.

Secrétaire de séance : Mme Katherine SIMON.

**I APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE.**

Le compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> Août 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**II Choix du devis marquage au sol.**

Deux devis ont été sollicités pour le marquage au sol à refaire dans le bourg, Ets Signanet pour un montant de 1 481,88 €uros TTC et Ste GTR pour un montant de 2 908,20 €uros TTC. Le choix sera fait en fonction du montant de la subvention qui nous sera attribuée.

**III Choix de l'emplacement des panneaux « STOP ».**

Pour une meilleure sécurité dans le bourg, Il est décidé de mettre un panneau STOP, route de Chapeau et un dans le bourg, route de Jaligny (Place de l'église).

**IV Demande de subvention au titre du produit des amendes de police.**

Une demande de subvention sera déposée pour le marquage au sol ainsi que pour l'achat de plusieurs panneaux, auprès du Conseil Départemental.

**V Dossier rénovation énergétique.**

Après avoir rencontré Monsieur Dumont de la DDT, il est nécessaire de faire réaliser un diagnostic énergétique par un cabinet pour les logements communaux avant de pouvoir déposer une demande de subvention auprès de divers organismes.

**VI PLUI.**

Le dossier doit être complété avant le 25 octobre 2024, une réunion avec les adjoints est prévue jeudi 17 octobre 2024 à 18 heures.

**VII Renouvellement ligne de trésorerie.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de renouveler la ligne de trésorerie d'un montant de 30 000 € auprès du Crédit Agricole pour une durée de 12 mois.

Euribor 3 mois,

Marge : 0,70 %

Commission d'engagement : 0,20 %.

### **VIII Validation des chemins au plan départemental d'itinéraires de promenades et de randonnées.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la visite des agents du Conseil Départemental pour le recensement des chemins ruraux à préserver et à cette occasion, un inventaire complet a été réalisé. Après avoir pris connaissance de la liste des chemins inscrits à ce jour au PDIPR et de leur localisation, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la demande de modification du PDIPR.

### **IX Décision modificative.**

Une décision modificative est votée afin de faire quelques ajustements de crédit.

### **X Transfert de l'assainissement collectif au Sivom Vallée de la Besbre.**

A ce jour aucune décision ne peut être prise pour 2025. Il faut étudier les modalités et le coût pour effectuer ce transfert.

### **XI Dissolution du budget CCAS pour intégration dans le budget communal.**

Les membres à l'unanimité approuvent cette décision qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### **XII Questions diverses :**

- Le recensement de la population aura lieu du 16 janvier 2025 au 15 février 2025.
- l'agent recenseur sera Mme Laurence FINET et sa suppléante Madame Aline LAFORET.
- Le coordonnateur communal sera Mme Sylvie TROUILLET et sa suppléante Madame Katherine SIMON.
- Un membre de l'UTT doit passer jeudi 24 octobre afin de faire le point sur le problème des fossés «au croisement route de Treteau et chemin des Loges ».
- Date de la cérémonie des vœux le vendredi 27 décembre à 18 h 30.
- Date du repas du CCAS : le mercredi 22 janvier 2025.
- Un logo a été choisi pour représenter la commune.

Fin de la séance à 22 h 30